

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 janvier 2021

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 14/01/2020
Date d'affichage : 14/01/2020

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET - Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Patrice TETARD- Mathilde SAVARY- Christophe GRANGER- Alexandra CHABANIS- David MAGNET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER.

Excusés : Joël MALIGNIER- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Laure DUCHAMP.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2021-04 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour les travaux de consolidation de mise en valeur du vieil Allan pour les édifices Remparts, poste de garde et Maison Daudel.

Monsieur le Maire rappelle l'étude de faisabilité pour la sauvegarde et la mise en valeur du Vieil Allan qui a été réalisée sur l'ensemble du site en 2005, les derniers travaux réalisés : la voûte de l'église, la façade sud de la maison médiévale, la voûte de la tour de garde et la fontaine.

En accord avec l'association Allan Pierres et Mémoire, la commune propose une nouvelle tranche de travaux sur les fonds du budget annexe « Vieil Allan » concernant cinq tronçons du rempart sud dont le chemin est fermé pour raison de sécurité ainsi que le poste de garde.

Le séisme ayant gravement affecté la Maison Daudel, il a été décidé d'intégrer à la consultation de travaux cet édifice en tranche optionnelle.

Le plan de financement initial a été bâti sur la base des estimations du Cabinet AA Valence représenté par M. Philippe Canivet, architecte en patrimoine, maître d'œuvre de la présente opération.

La consultation engagée en septembre a permis la participation de 6 entreprises et après analyse de ces offres, la Commission MAPA réunie le 17 novembre 2020 a proposé de retenir l'offre classée n°1, celle présentée par l'entreprise SMBR pour un montant de 475 923, 41 € HT soit 571 108, 092 € TTC (toutes tranches confondues)

Les partenaires financiers dont la DRAC ont répondu aux sollicitations. La Collectivité régionale abonde les dossiers financés par la DRAC (30% de la dépense subventionnable retenue) d'où la présente proposition de les saisir en complément.

Le plan de financement tel qu'arrêté à ce jour serait le suivant :

Montant en €		
Toutes tranches confondues	475 923, 41 €	
Décomposition en tranches	TF	TC
Montant des travaux	225 303,36	250 620, 05
DSIL Via Contrat de ruralité (Forfait)/ convention signée	130 000	
Conseil Départemental convention signée 25%	118 981	
DRAC (dépense retenue 233 803, 36 avec MOE) 25%	58 451	62 655,01 (Demande en cours)
Région 30% de la dépense subventionnable DRAC	70 141	Taux à ajuster en fonction de la participation de la DRAC et de la dérogation du taux d'autofinancement obligatoire
Total	377 573	
<i>Pour mémo 80%</i>	380 738, 72	
<i>Autofinancement</i>	98 350, 41	
TOTAL	475 923, 41	

Pour limiter encore l'autofinancement qui reste conséquent pour le budget annexe du Vieil Allan, une demande a été effectuée auprès du Préfet de la Drôme afin de déroger exceptionnellement à l'obligation d'un financement du maître d'ouvrage à 20%.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal,
 Après avoir entendu l'exposé précédent,
 Après en avoir délibéré,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône- Alpes une demande de subvention pour les travaux susmentionnés et selon le plan de financement décrit ci- avant.
- **De charger** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de cette délibération

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Maire,

Yves COURBIS,